

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 8

Artikel: Une inscription chronogrammatique
Autor: Landry, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-21647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La justice conservera d'autant mieux ses droits. Le calme succèdera à l'orage, et elle aime le calme. La Chambre de régie de la commune du Châtelard soumet donc à votre sollicitude de décider, citoyens législateurs, s'il ne convient pas qu'une loi suspende toute action en matière féodale, ou pour deniers en provenant, jusques à la paix, ou jusqu'à telle époque qu'elle fixera.

Les habitants de Montreux attendent votre décision avec quelque anxiété, mais avec une entière confiance. Fût-elle contraire à leurs vœux, leur zèle ne se ralentira point. Constantement soumis à la loi, vous direz: ils réuniront leurs efforts à tous les efforts, et l'Helvétie sera sauvée. »

Salut et respect.

La commune du Châtelard obtint gain de cause et put continuer à s'acquitter par fractions du solde que lui réclamait son ci-devant seigneur. Ce solde, qui comprenait encore plusieurs termes, s'élevait à une cinquantaine de mille francs. On comprend que la commune fût incapable de trouver une somme aussi considérable au moment où le pays se trouvait en pleine tourmente politique.

Le grand registre artificiel: « *Franchises* » constitué lors du classement des archives en 1912, contient nombre de pièces très intéressantes se rapportant aux affranchissements successifs indiqués dans le plaidoyer ci-dessus¹.

P. HENCHOZ, instit.

UNE INSCRIPTION CHRONOGRAMMATIQUE

A plusieurs reprises, la *Revue Historique* a publié des inscriptions de cette nature existant dans notre contrée, ou y ayant figuré jadis².

¹ Voir d'autre part la brochure de M. Ch. Gilliard: *Seigneurs et paysans dans la paroisse de Montreux*. — 1911.

² Ruchet (mars 1904), Landry (août 1913).

Nous en donnons aujourd’hui une nouvelle, gravée en 1609 sur une lame de plomb, au sommet du clocher d’Yverdon.

* * *

Le 31 mai 1607, le Conseil de cette ville décidait de rebâtir le clocher de l’église paroissiale sur un plan de Maître Daniel, architecte de Berne. Cette reconstruction se fit en 1609 et à cette occasion, l’on fit graver sur des lames de plomb quatre inscriptions placées sous la croix surmontant la tour ; deux étaient en latin, les deux autres en langue vulgaire. Le graveur fut l’orfèvre Josué Carrel. Ces lames ont été enlevées en 1666, lors d’une réparation à l’édifice et sont aujourd’hui disparues. Heureusement que, cette année-là, elles furent relevées sur de grandes toiles conservées au Musée qui sont signées *Michael Testardus, Col, Jan. Ano 1666*¹.

L’une de ces inscriptions est ainsi conçue :

Chronologicum numerale tetrastichum
Restructae turris annum, mensem,
et Diem Continens :

SECLA BIS OCTO, NOVEM
TITAN EXEGERAT ANNOS SPIRANTES
LIBRAE IVNIXIT EOVS EQVOS,
ATQVE FERE EXIBAT VIGINTI
SEXQVE PERACTIS ORBIBVS
ASSVRGIT TVRRIS AD ASTRACTAPVT²

¹ *Michel Tétard* était un réfugié du Hainaut qu’on nomma principal du Collège en 1657 et qui publia divers ouvrages, entre autres *Le Pieux Echéchias*, drame sacré (Yverdon 1660), représenté à Yverdon en septembre 1660. (*Revue Suisse* 1848, p. 202.)

² La date est donnée par les lettres éminentes additionnées :

M			=	1000
C	X	4	=	400
L	X	2	=	100
X	XX	4	=	40
V	XX	11	=	55
I	X	14	=	14
		Anno		1609

M. le professeur Frank Olivier a bien voulu nous donner la traduction de ce chronogramme en quatre vers contenant l'année, le mois, et le jour de l'achèvement des restaurations de la tour.

Il ajoute ceci : « Les quatre vers (tétrastique) se composent de deux *distiques élégiaques*, c'est-à-dire d'un hexamètre suivi de ce qu'on appelle un pentamètre. Les voici comme il les faut lire :

Secla bis octo, novem Titan exegerat annos
Spirantes Librae ivnxit Eovs eqvos ;
at que fere exibat viginti Sexqve peractis
orbibus assvrgit tvrris ad astra Capvt.

« Ces vers sont corrects, sinon élégants ; durs par manque des conjonctions qui sont indispensables en latin. »

Voici leur traduction :

« Le Titan de l'Aurore avait achevé deux fois huit siècles, neuf ans (1609) (lorsqu') il joignit à la Balance ses chevaux haletants ; et il en sortait presque, accomplis vingt et six tours (lorsque) s'élève jusqu'aux astres la tête de la Tour. »

« La date est donc non seulement donnée par l'addition des lettres éminentes ; elle est exprimée en autant de mots. Le mois ? Il faudrait savoir quand le soleil entre dans la constellation de la balance ? »

Une autre des inscriptions sur plomb va nous le dire en français de l'époque :

« Cette tovr pource qv'auparavant étant rongée par la vieillesse de la pierre molle (molasse) svrtovt devers midi, elle menaçoit rvine, depvis le sommet ivsqves à la bordvre de dessous les grandes fenêtres fvt démolli le IV d'avr : et le V on commencea à la *rebatir*. Enfin fvt achevée le *XXVI* d'octobre. Les dépens X V D flor : faits par le C : et P :. d'Yv, tant dv pblic que des biens de l'hosp. et contribvt : .

partie volontaire *partie* de M., partie imposée par arrest de MMM. FL ».

La dépense fut de 4000 écus petits, dont 500 donnés en 1610 par LL. EE. de Berne. On voit qu'à cette époque déjà, les communes qui faisaient reconstruire leurs temples jouissaient des subventions des gouvernements.

Il serait curieux de connaître le nom de l'auteur anonyme de ces inscriptions ; on ne peut que le féliciter, dit M. Olivier, d'avoir su versifier une matière aride et y déployer tant d'originalité : ce chronogramme tranche sur la platitude habituelle à cette sorte de jeu d'esprit.

Nous nous hasardons à l'attribuer à Michel de Monchy à cette époque prédicant à Yverdon, qui joua un certain rôle dans les disputes de l'Académie de Lausanne dont M. William Heuby nous a parlé dans l'intéressant ouvrage sur l'Académie de Lausanne. On versifiait beaucoup, en ce temps-là, chez nous. John LANDRY.

Yverdon, décembre 1917.

NOTE. — Les inscriptions chronogrammatiques ne sont pas toujours composées en vue de fixer une *date* par l'addition de leurs lettres éminentes. Elles font quelquefois ressortir un *nombre* comme le chiffre 666 de l'apocalypse (ch. XII, 17, 18). Dans les polémiques de la réforme, nous avons trouvé l'inscription suivante :

VICarIVs DeI generaLIIs In terrIs
(Vicaire général de Dieu sur la terre).

Chacun pourra vérifier le calcul. Les réformés voulaient prouver que le Pape était l'*Antéchrist*, les catholiques cherchaient à faire l'application du verset 17 à Luther !

UN BANISSEMENT

Le signalement ci-dessous, trouvé par hasard, présente un certain intérêt. S'il n'indique pas d'une manière précise pourquoi l'homme signalé fut banni des terres helvétiques, il montre en tout cas qu'au XVIII^{me} siècle — car la pièce originale porte tous les caractères de l'époque — on avait en